TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

Pôle Education, Université,
Culture, Sports et Transports

Musée des arts de la table / Abbaye de Belleperche

A.D. N° 2016 - 864

ARRETE PORTANT ACCEPTATION DE DON

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
de TARN-ET-GARONNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 3221-10,

Vu la lettre d'intention de don de Monsieur Jean DARROUY en date du 23 mars 2016

ARRETE

Article 1

Le don consenti au Département de Tarn-et-Garonne pour attribution au Musée des Arts de la Table par Monsieur Jean DARROUY, 93 rue Georges Mandel, 33000 Bordeaux, constitué d'un compotier et d'une assiette en faïence de Montauban du XVIIIe siècle à décor de brindilles, ainsi que, de manière rétroactive, de tous les objets offerts par le même donateur depuis plusieurs années, est accepté.

Le transfert de propriété sera effectif au jour de la signature du présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes administratifs départementaux, et ampliation sera notifiée au donateur.

Fait à MONTAUBAN, le 16 juin 2016

Le Président,